

LEADER Lëtzebuerg West - Proposition de projet

DESCRIPTION DU PROJET

TITRE DU PROJET

Titre provisoire ou définitif du projet

PORTEUR DE PROJET

Détermination du porteur de projet - par quelle organisation / administration le projet sera-t-il mené ? L'organisation désignée ici est responsable du bon déroulement du projet et de sa gestion financière.

DESCRIPTION DU PROJET - CONTENU

SITUATION DE DÉPART :

Brève description de la situation de départ - justification de l'intérêt du projet, quelles sont les conditions-cadres qui ont fait émerger l'idée du projet ?

CONTENU DU PROJET :

Description détaillée du projet. Quel est le contenu du projet ? Quelles mesures convient-il de mettre en œuvre ? (Veuillez indiquer le plus de détails possible, par exemple, en énumérant des mots-clés avec une brève description.) Les mesures formulées ici doivent être mises en œuvre au cours du projet.

OBJECTIFS DU PROJET :

Quels objectifs les mesures individuelles prévues poursuivent-elles ? Quel est leur intérêt pour la région / le groupe cible du projet ? (Veuillez fournir une description détaillée, par exemple, en énumérant les objectifs à atteindre.) Dans la mesure du possible, les objectifs doivent être formulés de façon à être quantifiables.

GROUPE CIBLES :

Un projet n'a jamais la capacité de s'adresser à tout le monde. Un groupe cible clairement défini est un atout pour mener à bien le projet. Une telle approche permet de bien cerner les besoins du groupe cible, qui peuvent être satisfaits par des mesures spécifiques.

PARTENAIRES :

La collaboration au sein de la région constitue un critère important d'un projet LEADER. Beaucoup de choses sont plus faciles à mettre en œuvre et à organiser lorsque l'on peut compter sur l'aide, l'expérience et les connaissances d'autres acteurs régionaux. Les partenaires potentiels et définitifs du projet doivent être déterminés au préalable. Il est courant que d'autres partenaires viennent s'ajouter à un projet durant sa mise en œuvre.

DURÉE ET CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET :

Pour garantir la mise en œuvre réussie d'un projet, il est nécessaire de prévoir un calendrier précis pour l'exécution des différentes mesures. Les projets LEADER peuvent avoir une durée maximale de quatre ans. Cette durée maximale n'est cependant nécessaire que dans de rares cas, les durées de projet usuelles étant d'un à deux ans, selon l'envergure des mesures prévues.

BUDGET :

Quels moyens financiers sont nécessaires pour la mise en œuvre du projet et d'où proviennent-ils? Une énumération précise des différentes mesures avec le budget alloué est à fournir. Dans la mesure du possible, les coûts prévus doivent être déterminés sur la base de devis. Un tableau détaillant les différents coûts et la somme totale doit être joint.

CARACTÈRE INNOVANT :

Un critère supplémentaire pour un projet LEADER, c'est l'aspect novateur de l'idée. Une idée comparable a-t-elle déjà été mise en œuvre dans la région ? D'où provient l'idée du projet ? Quels problèmes / idées le projet aborde-t-il et les mesures prévues reposent-elles sur une approche novatrice ?

ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DES OBJECTIFS :

Selon quels critères les objectifs énoncés précédemment peuvent-ils être quantifiés ? Comment le succès du projet est-il évalué, selon quels critères / résultats mesurables ?